

CONSEIL MUNICIPAL

10 JANVIER 2017

Le Conseil Municipal

- A décidé de déléguer, jusqu'à la fin de la convention et de ses avenants éventuels, à l'Etablissement Public Foncier de la Vendée le droit de préemption urbain sur le secteur du centre-bourg tel que délimité sur le plan annexé à la délibération.
- A refusé le transfert de la compétence PLU à la Communauté d'Agglomération.
- A émis un avis favorable sur le Programme Local de L'Habitat 2017-2022 de La Roche-sur-Yon Agglomération.
- A donné mandat au Centre de Gestion pour agir pour le compte de la collectivité, afin de lancer une procédure de consultation en vue de la passation d'un contrat groupe d'assurance des risques statutaires, et autorisé Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce projet.